



Extrait du Règlement interne du « Standing Committee on Professional Exchange » (SCOPE) de l'ALEM

*Extrait du Règlement Interne voté le 30
décembre 2023 de l'Assemblée générale
extraordinaire de l'ALEM a.s.b.l.*

Chapitre X – Échanges internationaux

Chapitre X.1 – Dispositions générales

Art. 69 L'ALEM participe au programme d'échange « Standing Committee on Professional Exchange » (SCOPE) qui se déroule sous la tutelle de l'« International Federation of Medical Students Associations » (IFMSA).

Art. 70 Le SCOPE est administré par les « National Exchange Officers » (NEO-in et NEO-out). S'il n'y a pas de NEO, cette charge sera reprise par le Vice-Président des affaires internationales, puis par le président. Ses charges sont telles que définies par le Règlement Interne.

Art. 71 Chaque membre actif de l'ALEM a.s.b.l. peut poser sa candidature pour un échange SCOPE.

Art. 72 Les places d'échange sont attribuées selon un système de points défini sous l'article 73.

Chapitre X.2 – Le système de points

Art. 73 Les points peuvent être collectés dans toutes les rubriques dès le 1^{er} janvier 2020.

- Avec effet rétroactif, des points peuvent être accordés pour les mandats en tant que Membre du Comité ou en tant que Membre Assistant. Ces points sont accordés pour les trois années précédant le 1^{er} janvier 2020, c'est-à-dire à partir du 1^{er} janvier 2017.
- Avec effet rétroactif sont aussi accordés des points pour les participations aux meetings de l'International Federation of Medical Students' Associations IFMSA, plus précisément:
 - March Meeting (Pre-General Assembly et General Assembly)
 - European Regional Meeting
 - August Meeting (Pre-General Assembly et General Assembly)

des 3 années précédant le 1^{er} janvier 2020, c'est-à-dire à partir du 1^{er} janvier 2017.

Art. 74 La distribution des points s'effectue de la manière suivante:

a. Concernant la participation aux événements de l'ALEM:

Participation « Petziklinik »	2 Points
Participation SWG régulière	3 Points si membre externe à l'ALEM Team 1 Point si membre fait partie de l'ALEM Team
Participation OC/SWG ALEM Event	5 Points si membre externe à l'ALEM Team 1 Point si membre fait partie de l'ALEM Team
Participation ALEM AG	1 Point

b. Engagement au sein de l'ALEM:

Membre du Comité de l'ALEM Team	11 Points par année
Membre Assistant de l'ALEM Team	8 Points par année
Membre du Conseil de Support	4 Points par année

c. Participation au projet « SCOPE »:

Participation à l'organisation des activités pour les étudiants étrangers	2 Points
Contact local pour les étudiants étrangers	3 Points
Participation à l'organisation d'un « Pre-Departure Training » ou « Upon Arrival Training »	1 Point

d. Activités IFMSA:

Participation IFMSA General Assembly (GA) ou European Regional Meeting (EuRegMe)	3 Points
Participation à un Workshop pre-GA ou pre-EuRegMe	1 Point
Participation à un Sub Regional Training (SRT)	1 Point
Membre de l'IFMSA Team of Officials	4 Points
Membre de l'IFMSA Executive Board	6 Points



e. Curricular:

Année d'étude actuelle (par année, 3 Points cumulable)*	
Bachelor ou Master hors médecine	2 resp. 3 Points
Doctorat hors médecine	5 Points
Maitrise de la langue du pays d'échange**	1 Point

* Pour les années d'études, 3 points sont attribués à chaque année, c'est-à-dire qu'un étudiant en première année reçoit 3 points, un étudiant en 2^e année 6 points etc. Compte seulement l'année d'études dans laquelle la personne est immatriculée (correspondant à la progression) et non le nombre total d'années qu'on a entamées, en d'autres mots les années redoublées ne comptent pas.

** Des points sont attribués si on a un certain niveau dans la langue officielle du pays d'échange pour lequel on pose sa candidature. Chaque niveau de A1 à C1 est récompensé avec 1 point, c'est-à-dire qu'en ayant par exemple un Niveau B2 en espagnol si on pose sa candidature pour le Pérou on reçoit 4 points. Pour information les niveaux de langues se suivent comme suit : A1, A2, B1, B2, C1, C2. C2 correspond au niveau de langue maternelle. Les langues anglais, français, allemand, luxembourgeois sont exemptes de ces points. Ces niveaux de langues doivent être prouvés au moyen de tests de langue officiels proposés par l'institut de langue ou équivalent.

f. Activités extracurriculaires:

Bénévolat au sein des services de secours	1 Point
Première mention dans un instrument	1 Point
Faisant partie du Cadre National dans un sport	1 Point
Bénévolat divers (p.ex. Chef scout,...)	1 Point
Autre diplôme ***	1 Point

*** Si un candidat désire faire valoriser un autre diplôme d'une activité extraordinaire qu'il a accompli, il peut soumettre sa demande au Comité.

Art. 75 Les restrictions suivantes s'appliquent à l'article 74:

- Une limitation stipule qu'un maximum de 4 participations à des meetings de l'IFMSA (cf. les événements énumérés ci-dessus) peuvent être récompensés avec des points.
- Dans la catégorie extra-curriculaire, l'instrument de musique à partir d'un niveau de 1^{ère} mention et le sport à niveau de cadre national sont seulement valorisés une fois et seulement 1 instrument respectivement 1 sport. Il n'est donc pas possible de cumuler les instruments de musique et il n'est pas possible de cumuler les sports.

Art. 76 Les points peuvent être collectés sur une durée illimitée jusqu'à la réalisation de l'échange avec exception des meetings IFMSA (cf. article 74). Pour un échange réalisé 50% de la somme des points collectés jusqu'à la réalisation de l'échange sont retraités. Après la réalisation de l'échange l'étudiant peut continuer à collecter des points s'il désire être candidat pour un deuxième échange. (Le montant de points retraités peut être adapté après la première saison 20/21 du SCOPE)

Art. 77 Un tableau est mené qui liste tous les membres de l'ALEM et toutes les rubriques du système de points.

- Ce tableau doit toujours être tenu à jour, complété avec les dernières données, par le NEO-out.
- À chaque événement de l'ALEM récompensé avec des points le responsable de cet événement s'occupe d'une liste qui doit contenir tous les participants de l'événement et chaque participant présent doit signer sur cette liste. Après l'événement le responsable doit envoyer une photo ou un scan de la liste au NEO-out ou la télécharger sur Teams. Cette liste peut être menée sur papier ou sur un support électronique tant que les participants ont la possibilité de signer. Le NEO-out a ensuite l'obligation d'ajouter les points pour les participants dans le tableau dans les jours suivants l'événement. Pour les comités d'organisation et les SWG récompensés avec des points la même procédure est à appliquer.
- Chaque membre de l'ALEM aura la possibilité de voir ses points collectés et son classement sur demande au NEO-out.



ALEM
Association Luxembourgeoise
des Etudiants en Médecine



Chapitre X.3: Candidatures & Distribution des places d'échange

Art. 78 Un appel pour des candidatures au sein des membres de l'ALEM doit être fait au meilleur délai par les moyens de communication de l'ALEM.

Art. 79 La candidature doit contenir obligatoirement tous les documents demandés par la NMO du pays où l'étudiant fera son stage.

Art. 80 La distribution des places se fait de la manière suivante :

- a. Un classement de toutes les candidatures valides tel que spécifié par l'article 11 doit être fait.
- b. La distribution est faite selon ordre du mérite.

Chapitre X.4: Annulations

Art. 81 A partir du moment où l'étudiant a accepté sa place d'échange en payant l'acompte, l'étudiant n'a aucun droit au remboursement. Un remboursement est uniquement effectué dans le cas où un autre candidat pour la place de stage est trouvé et que celui-ci a versé le même montant sur le compte de l'ALEM. L'ALEM n'a aucune obligation de trouver un remplaçant pour l'étudiant qui annule son stage.